

Mépris de la réalité historique

Communiqué de presse de Pascal Cazottes



Mépris de la réalité historique

Histoire. "Forteresses royales du Languedoc", une dénomination hérétique

Publié le 25/12/2025 à 06h30, mis à jour le 26/12/2025 à 14h02 – Par Pascal Cazottes

Histoire. Depuis quelque temps déjà, on cherche — et on parvient — à remplacer l'appellation "châteaux cathares" par les termes "forteresses royales du Languedoc", et ce au mépris tant de la réalité historique que du respect dû à la mémoire occitane. Aussi, Pascal Cazottes, fier de ses racines méridionales, monte-t-il aujourd'hui au créneau pour nous démontrer, preuves à l'appui, l'absurdité de cette nouvelle dénomination.

Déjà, à la fin des années 90, le grand médiéviste Jean Duvernoy se désolait de voir comment on manipulait l'histoire afin de faire croire que le château de Montségur avait été bâti à une date postérieure à celle de l'épouvantable bûcher où périrent, le 16 mars 1244, plus de 200 parfaits cathares¹. De telle sorte qu'il n'était déjà plus question d'attribuer cette citadelle du vertige à un seigneur occitan adepte du catharisme, mais à Guy II de Lévis, le fils de Guy Ier de Lévis (le célèbre lieutenant de Simon de Montfort), qui avait alors reçu en fief, du roi en personne, le domaine de Montségur.

Malheureusement, les mensonges ont la vie dure, au point qu'aujourd'hui, Montségur se retrouve au nombre de ces châteaux (Quéribus, Peyrepertuse, Puilaurens, Lastours, Aguilar, etc.) que l'on ne désigne plus que sous l'appellation de "forteresses royales du Languedoc". De fait, on s'aperçoit, tout d'abord, que ces termes sont employés sur le site internet consacré au tourisme dans l'Aude (www.audetourisme.com) où l'on peut notamment lire ce qui suit : «Nées du pouvoir royal (sic) au XIIIe siècle, les huit forteresses du Languedoc... incarnent un modèle unique d'architecture militaire».

Quant à Wikipédia, la fameuse encyclopédie en ligne peu soucieuse de vérifier les sources, au point que nombre d'erreurs (surtout de dates) traînent dans ses pages, elle n'hésite pas à affirmer que «"Châteaux du Pays cathare" est une appellation touristique employée pour désigner, de façon anachronique et fallacieuse (sic), la série de forteresses bâties par le roi de France Louis IX (1214-1270) sur la frontière sud de ses domaines à l'issue de la croisade contre les Albigeois (sic). L'expression Pays cathare est une marque déposée et non pas une réalité historique (sic). On parle aussi, par abus de langage, de châteaux cathares».

Et pour couronner le tout, l'État français a officiellement déposé un dossier le 1er janvier 2025 en vue de faire inscrire nos châteaux cathares au patrimoine mondial de l'Unesco sous la dénomination de "forteresses royales du Languedoc"².

Mais si l'inscription de nos citadelles du vertige à ce patrimoine mondial peut être vue comme une très bonne chose en soi, nous tenons à nous élever contre l'appellation qui leur est aujourd'hui donnée par de prétendus historiens, car un véritable historien doit s'en tenir aux faits et rien qu'aux faits. Or, ces derniers résident — en ce qui concerne le château de Montségur — dans les dépositions des rescapés de la forteresse assiégée reçues par l'Inquisition entre le 10 mars et le 19 mai 1244. Ces dépositions sont d'autant plus fiables qu'elles n'ont pas été faites sous la contrainte (les inquisiteurs n'auront la possibilité d'utiliser la torture qu'à partir de 1252, date de la bulle "ad extirpenda" émise par le pape Innocent IV).

Parmi ces témoignages, nous trouvons celui de Raymond de Péreille, seigneur de Montségur, délivré à la date du 30 avril 1244 et dont nous rapportons, ci-après, un extrait : «le chevalier Raimond de Péreille au diocèse de Toulouse, requis de dire la vérité sur lui-même et les autres vivants et morts en matière d'hérésie et de vaudoisie, témoin ayant prêté serment, dit : ... sur les instances de Raimond de Mirepoix et de Raimond Blascou (deux diacres cathares – NdIA), et d'autres parfaits, j'ai reconstruit le château de Montségur qui était auparavant détruit, et par la suite, j'y gardai et reçus les dits parfaits et beaucoup d'autres. Et là, je les ai très souvent adorés comme il a été dit et j'ai entendu leurs sermons. Pour l'époque, il y a quarante ans et davantage...».

Au vu de cette déposition, il n'y a aucun doute sur le fait que le château de Montségur fut rebâti vers 1204, donc avant la croisade contre les Albigeois, et qu'il devint très rapidement le siège de l'Église cathare, ayant notamment abrité Gaucelm (l'évêque des hérétiques du Toulousain) et les autres évêques qui lui succédèrent : Guilhabert de Castres, Jean Cambiaire et Bertrand Marty.

Le château de Montségur fut et reste, par conséquent, un château cathare, comme le regretté Jean Duvernoy nous l'explique si bien dans son admirable ouvrage "Le Dossier De Montségur — interrogatoires d'Inquisition 1242-1247" (publié en 1998 chez le Pérégrinateur éditeur) : «...Montségur est aujourd'hui l'objet d'une nouvelle mode : il ne reste rien du château de Raimond de Péreille que les marches qui s'enfoncent sous le mur. Le château a été rasé et entièrement reconstruit par les Lévis. L'idée est à la fois contraire aux sources (>le château fut rendu [en fait donné en "augment de fief" – NdIA] au maréchal3...«) et à la vraisemblance. Montségur est bien un château du XIIe siècle (plus précisément du tout début du XIIIe siècle – NdIA) par son système défensif qui ne fait communiquer le donjon qu'avec le chemin de ronde par une passerelle amovible. Un aménagement postérieur, et à plus forte raison une reconstruction, auraient comporté des tours rondes de flanquement, comme on peut les voir à Puilaurens, Peyrepertuse, Lastours, Puivert, etc. Les marches recouvertes par le mur de façade ne seraient un problème que si l'on ignorait que le château de Raimond de Péreille a fait suite à un ancien ouvrage en ruine...».

Nous remarquerons que les seules modifications (somme toute mineures) apportées au château après le 16 mars 1244 concernent les linteaux des fenêtres et les pieds des archères. Quant aux autres châteaux cathares, si ceux-ci ont bien été remaniés, agrandis, voire reconstruits en grande partie sous Louis IX, ils n'en demeurent pas moins des forteresses cathares à la base.

Ainsi en est-il du château de Quéribus où, là encore, les dépositions reçues par l'Inquisition nous sont d'un grand secours. En effet, dans sa déposition du 19 mai 1244, Imbert de Salles, originaire de la région cordaise et ancien défenseur du château de Montségur, où il était employé en tant que sergent, nous révèle avoir vu, en 1241, «dans le château de Quéribus Pierre Paraire, diacre des parfaits de Fenouillèdes».

Après cette démonstration, nous nous estimons en droit de réfuter formellement l'appellation "forteresses royales du Languedoc" qui, du reste, ne parviendra jamais à s'imposer dans notre Occitanie bien trop attachée à ses châteaux cathares...

Pascal Cazottes

Parfaits : terme utilisé pour désigner les croyants cathares qui, après avoir accompli un noviciat de trois ans dans une maison de Parfaits (ou de Parfaites s'il s'agissait de femmes), avaient reçu le "Consolament" (ou baptême de l'esprit par l'imposition des mains) avant de mener la vie d'un ascète. À noter que les Parfaits travaillaient de leurs mains pour leur propre subsistance (nombre de Parfaits ayant exercé la profession de tisserand), assistaient les croyants et se livraient à la prédication.

Ndlr : une pétition lancée par l'association **Païs Nòstre Occitanie / le groupe Bastir Occitanie / L' association Occitanie Païs Nostre** en novembre a recueilli près de 4.000 signatures ("Défendons Les Châteaux Cathares !" sur change.org).

Le titre héréditaire de "Maréchal de la Foi" fut accordé à Guy I de Lévis, titre également porté par sa descendance.